Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260903-2026_09_03_D_01-DE

Commune de Plénée-Jugon

Extrait du Registre des délibérations du Conseil
Séance du Jeudi 3 Septembre 2026

L'An Deux Mil **Vingt Six**, le jeudi **3 septembre 2026** à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du **28 août 2026**, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Madame **Anne HERVÉ, Maire par Intérim**. Madame **Marie-Noëlle GOINGUENET**, Conseillère, a été désignée Secrétaire de Séance.

Conseil du 03-09-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	09	03	01	00

Solidarité financière avec les Administres de la Gironde
Contribution Exceptionnelle de 1.000 € à la Protection Civile

ÉLUS	23
PRÉSENTS MAXI	20
MANDANTS	03
ABSENTS	00
APTES A VOTER	23



CONVOCATION	28-08-2026
RÉUNION	03-09-2026
AFFICHAGE	10-09-2026
TRANSMISSION	10-09-2026
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES
MAJORITÉ MUNICIPALE	LUCAS Roland, Maire	Maire	00	13	0	0	1	HERVE Anne
	HERVE Anne	1ère Adjointe	00	13	1	0	0	
	GAUTHIER Jérôme	2ème Adjoint	00	13	1	0	0	
	DUQUENNE Hélène	3ème Adjointe	00	13	1	0	0	
	PANSART Rémi	4ème Adjoint	00	13	1	0	0	
	CHARRA Marine	5ème Adjointe	00	13	1	0	0	
	BOTREL Pierrick	6ème Adjoint	00	13	1	0	0	
	AUFFRAY Anne-Sophie	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	DUVAL Maxime	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	GUERIN Amélie	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	GUERIN Nicolas	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	JEANNEAU Gabriel	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	JOUAN Fabienne	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	LE HELLEC Danielle	Conseiller(e)	00	13	0	0	1	CHARRA Marine
	LENORMAND Éric	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	OGIER Elodie	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	ONFRAY Florence	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	ONFRAY Pierre-Manuel	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
MINORITÉ	GOINGUENET Marie-Noelle	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	CORNILLET Colette	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	MACÉ Stéphane	Conseiller(e)	00	13	0	0	1	SAMSON Gérard
	PRESSE Sabrina	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	SAMSON Gérard	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
DP-01	DÉCOMPTE PRÉSENTS				20	0	3	

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260903-2026_09_03_D_01-DE

Conseil du 03-09-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	09	03	01	00

Solidarité financière avec les Administres de la Gironde
Contribution Exceptionnelle de 1.000 € à la Protection Civile

Rapporteure : Madame Anne HERVÉ, Maire par Intérim

Face aux incendies multiples et d'une intensité historique qui touchent de nombreux départements durant cette saison estivale 2026, des centaines de communes vivent une tragédie exceptionnelle. Les conséquences humaines, sanitaires, et matérielles ne sont pas encore entièrement connues mais les premiers constats sur place indiquent qu'elles sont catastrophiques et durables

Pour l'AMF et la Protection Civile, l'urgence est la prise en charge, l'évacuation, l'assistance sociale et psychologique des populations sinistrées, ainsi que la fourniture des biens matériels de première nécessité combinés à l'installation de centres d'hébergement d'urgence.

La Protection Civile, partenaire de confiance de l'AMF, est particulièrement mobilisée dans les opérations de secours afin de mettre en place de multiples dispositifs de soutien dont l'objectif immédiat est de répondre aux premières urgences.

L'intérêt de travailler avec la Protection civile est de financer l'acquisition des matériels adéquats et d'optimiser les affectations logistiques. Les collectivités territoriales sont invitées à contribuer en adressant leurs dons exceptionnels par virement à La Protection Civile.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

CONSIDERANT les incendies d'une ampleur exceptionnelle qui ont frappé le département de la Gironde, détruisant des milliers d'hectares de forêts, des centaines bâtiments et maisons d'habitations avec de graves conséquence sur le fonctionnement des équipements structurants indispensables à la continuité du service public des communes ;

CONSIDERANT l'appel à la mobilisation générale et à la solidarité nationale lancé par l'Association des Maires de France (AMF) pour soutenir les territoires impactés ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de Plénée-Jugon de faire acte de solidarité active envers les populations affectées, les sinistrés et les collectivités territoriales de la Gironde qui font face à de lourdes dépenses d'urgence et de reconstruction ;

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

D'APPROUVER le principe du versement d'une aide financière exceptionnelle au titre de la solidarité territoriale avec les territoires sinistrés de la Gironde ;

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € (mille euros) au crédit de la Protection Civile ;

D'APPROUVER l'inscription de cette dépense au budget de l'exercice en cours, sur l'article budgétaire 6713 (Secours urgents).

Sens de la décision de l'assemblée • Décompte des Suffrages à l'issue du délibéré											
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
23	20	03	00	23	00	00	23	00	23	23	00

Anne HERVÉ
Maire par Intérim,
Plénée-Jugon, jeudi 3 septembre 2026

MAIRIE DE PLÉNÉE-JUGON
22640